

APPEL A PROJETS 2024 DU CANCEROPOLE EST

« SOUTIEN A L'ÉMERGENCE DE PROJETS TRANSFRONTALIERS »

● **Contexte**

Le territoire du Cancéropôle Est comprend les régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est et par conséquent une large zone transfrontalière de la Wallonie en Belgique jusqu'au Jura Suisse. L'excellence scientifique de part et d'autre de la frontière est reconnue. Le Cancéropôle souhaite donc promouvoir les projets et échanges entre les équipes du Cancéropôle Est et leurs partenaires situés dans ces régions frontalières (Wallonie, Luxembourg, Rhénanie Palatinat, Sarre, Bad Wurtemberg, et les cantons de Bâle, Jura, Neuchâtel, Vaud). Dans le cadre de sa nouvelle labellisation 2023-2027, le Cancéropôle Est met en place un nouvel outil de soutien aux projets émergents transfrontaliers. Les objectifs de ce soutien sont de permettre l'élaboration de nouveaux projets de recherche et de promouvoir les collaborations transfrontalières.

Ce soutien à l'émergence est apporté par le Cancéropôle Est à travers un appel à projets « Soutien à l'émergence de projets transfrontaliers », en plus des appels à projets « Émergence / Innovation translationnelle » et « Émergence / Sciences humaines et sociales, épidémiologie, santé publique (SHS-E/SP) ».

● **Critères**

1. Nature des projets attendus

Cette initiative est ouverte à l'ensemble des disciplines scientifiques en cancérologie, y compris celles en SHS-E/SP.

Les projets attendus devront avoir une visée translationnelle en oncologie. Ils devront démontrer le caractère innovant de la recherche entreprise et répondre à un besoin identifié pour les patients.

Ils doivent être des projets nécessitant une prise de risque sur le court terme pour tester de nouvelles hypothèses scientifiques ou approches de recherche, ou des projets « pilotes » permettant de valider la faisabilité ou la méthodologie d'un futur programme de recherche. Ils peuvent représenter l'arrivée d'une équipe dans un nouveau champ disciplinaire.

Seront particulièrement encouragés les projets de ruptures scientifiques et/ou technologiques (approches nouvelles et originales), et les projets multidisciplinaires.

Les projets devront clairement démontrer le caractère novateur et une synergie entre les équipes transfrontalières. Ces critères sont déterminants pour démontrer l'adéquation du projet avec le cadre de l'appel à projets et seront évalués de façon spécifique. Les candidats devront donc apporter un soin particulier et précis pour rédiger ce point du dossier.

Ils devront faire apparaître l'impact attendu (étape limitante à franchir, livrables, effet levier de la partie financée, apport sur le partenariat transfrontalier) et indiquer la suite envisagée en cas de succès.

2. Public concerné

L'appel à projets concerne l'ensemble de la communauté scientifique. Le porteur devra être un chercheur et/ou clinicien affilié à une équipe de l'interrégion Est (région Grand Est et région Bourgogne-Franche-Comté). Il devra justifier d'un contrat couvrant la période de réalisation du projet. La place du financement dans le projet global du candidat sera à préciser pour les jeunes chercheurs.

Les projets devront impliquer obligatoirement une équipe partenaire localisée dans la zone transfrontalière (Belgique : Wallonie ; Luxembourg ; Allemagne : Rhénanie-Palatinat, Sarre et Bade-Wurtemberg ; Suisse : cantons de Vaud, Neuchâtel, Jura et Bâle). Les plateformes et plateaux techniques de l'interrégion Est et de la zone transfrontalière seront favorisés comme soutien technologique. L'accord de tous les partenaires devra être obtenu.

Le Cancéropôle Est met à disposition sur son site internet un annuaire des équipes et plateformes existant dans l'interrégion Est et pouvant être sollicitées pour collaborer à des projets de recherche sur le cancer (www.canceropole-est.org/la-recherche/annuaire-du-canceropole-est).

3. Financement

L'aide budgétaire des projets retenus sera de 25 000 euros maximum par projet pour 18 mois. Les fonds seront alloués par le Cancéropôle Est. **Seules les équipes de l'interrégion Est participant au projet pourront être financées.**

La subvention pourra financer du fonctionnement et divers consommables, des missions, des prestations de service, du personnel non permanent (possibilité de gratifications de stage M2R notamment, ingénieurs/techniciens, contractuels...). Les demandes d'équipement ne sont pas éligibles. Si le coût total du projet est supérieur à la somme demandée au Cancéropôle Est, le porteur de projet devra indiquer qu'il pourra réaliser le projet grâce à des financements complémentaires (soutiens demandés/obtenus...).

Les projets devront être prêts à démarrer dès l'attribution du financement. Le projet doit être en accord avec la réglementation en vigueur. Les autorisations réglementaires si nécessaires devront être obtenues auprès des organismes compétents avant le versement du financement attribué.

● Processus de sélection

1. Etapes de la procédure de sélection

Les étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- Détermination de l'éligibilité des projets : le caractère novateur du projet et les éléments budgétaires notamment sont des critères qui conditionneront l'éligibilité du dossier au processus d'évaluation,
- Expertise des dossiers,
- Classement des projets par le COSC (Conseil scientifique et clinique du Cancéropôle Est).

Les décisions du COSC sont souveraines, il n'est pas tenu de motiver ses décisions.

2. Critères d'évaluation

Les points suivants seront examinés :

- La qualité scientifique du projet et l'intérêt de la thématique (positionnement dans le contexte international),
- L'aspect novateur du projet,
- La qualité du candidat/équipe et du partenariat,
- La faisabilité sur 18 mois,
- L'impact attendu et la suite envisagée.

Attention : une attention particulière est portée sur la présentation et la clarté du dossier. Merci donc à veiller à la qualité de la rédaction et la lisibilité de votre texte.

● **Modalités de candidature**

Le dossier de candidature devra comprendre : la présentation administrative et scientifique du porteur et de son/ses partenaire(s), le résumé et la description du projet, la faisabilité, les perspectives, ainsi que le budget.

Tout dossier doit être déposé en remplissant le formulaire en ligne disponible à l'adresse escape.canceropole-est.org **au plus tard le 12 mars 2024**.

Les résultats seront communiqués aux équipes en juin 2024.

Le Cancéropôle Est affichera les résultats de l'appel à projets sur son site www.canceropole-est.org. Les porteurs des projets acceptent que les informations suivantes soient publiées : titre du projet, nom du porteur et de ses partenaires, résumé succinct du projet.

● **Suivi des projets**

Les projets sélectionnés feront l'objet d'une convention spécifique avec l'établissement gestionnaire des fonds.

Un rapport intermédiaire en cours de réalisation sera demandé pour suivre l'avancée du projet. A l'issue de la période couverte par la convention, les porteurs de projets seront tenus de fournir au Cancéropôle Est un rapport comprenant un bilan financier justifiant l'utilisation des fonds, un rapport scientifique montrant la valeur ajoutée du financement obtenu, ceci à des fins d'évaluation *a posteriori*, et un plan de gestion de données (modèle INCa).

Un suivi sera réalisé sur les 3 années suivant la fin du financement (dépôt et succès aux appels à projets nationaux et/ou internationaux, publications, collaborations, valorisation, ...) et les porteurs seront invités à présenter leurs travaux devant le COSC, ainsi qu'aux événements du Cancéropôle Est comme le Forum.

● **Contact**

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter :

Emmanuelle FAIVRE
Tél : 03 88 25 87 13 ou 06 88 79 61 40
Email : emmanuelle.favre@canceropole-est.org

ou

Florence SCHAFFNER
Tél : 03 88 25 87 11 ou 07 62 57 67 80
Email : florence.schaffner@canceropole-est.org

Cancéropôle Est
Web : www.canceropole-est.org